

CONSEIL DE QUARTIER DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE

Compte rendu

Séance du 12 mars 2025 à 19 h, à la Salle communautaire
de Val-Senneville au 656, route des Campagnards

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Évens Laforest, conseiller de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ASSISTANCE : 10 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 02.

Remise de plaque honorifique à Réginald Béland

Prévue lors du souper du conseil de quartier en décembre dernier, la remise de la plaque honorifique à M. Réginald Béland, en reconnaissance de son engagement envers la communauté de Val-Senneville, a finalement eu lieu aujourd'hui. L'événement a été marqué par une séance photo pour immortaliser ce moment.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par, M. Réjean Beaudet de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 novembre 2024

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M. Jean Simard, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-02



Suivis

- a. **État d'avancement - Parc Polyval** : M. St-Jules a rediscuté de ce dossier datant de 2015 avec la direction générale. La Ville prévoit l'acquisition d'un triangle de végétation entre le chemin Val-du-Repos et le chemin de la Promenade. M. St-Jules a relancé la demande.
- b. **Asphalte - Chemin Paré** : M. St-Jules a demandé le retrait de l'asphalte détérioré. M. Rémi Labrecque, le directeur du Service des Travaux publics, a confirmé que cela serait fait. Un resurfaçage complet du chemin est prévu, mais pas cette année.
- c. **Parc BMX** : Ce point est à l'ordre du jour.
- d. **Descente bateau - Rue Elizabeth** : Le projet, initialement bloqué pour des raisons environnementales, a été soumis à la mairesse et à la direction générale. Un certificat du ministère de l'Environnement est nécessaire pour toute intervention. M. St-Jules a demandé un aménagement minimal incluant :
 - Dévégétalisation et nettoyage de la zone
 - Stabilisation de la descente
 - Mise en place de balises et de signalisationLe dossier est en suivi, sans refus pour l'instant. De plus, l'enrochement actuel, jugé nuisible, pourrait être remplacé par un aménagement plus naturel.
- e. **Radar pédagogique** : La volonté d'acquérir des radars pédagogiques est confirmée et le budget est disponible. La logistique d'installation est en cours. Les priorités incluent les entrées de village et certains secteurs urbains.
- f. **Abat-poussière** : La méthode d'application par calcium liquide ayant donné de bons résultats, la quantité appliquée sera augmentée dans certains secteurs. Cette méthode permet un effet cumulatif et une meilleure rétention comparée au calcium en flocons.
- g. **Entretien des patinoires** : Dès le début de la saison, tout problème de déneigement ou d'entretien doit être signalé au Service des sports et plein air.
 - Une citoyenne souhaite s'occuper uniquement d'une des deux patinoires de Val-Senneville. Il faut vérifier avec M. Yannick Martin, directeur des achats, s'il est possible de scinder le contrat en deux.
 - Rester à l'affût des appels d'offres, car des modifications pourraient être apportées.
- h. **Policrière-marraine (devenu policière-relais)** : Aucune observation à signaler, mais la policière reste disponible pour répondre aux questions des citoyens via M. St-Jules.

Une citoyenne suggère une formation sur la sécurité à vélo pour les jeunes, avant la fin des classes en juin.

- i. **Fossets** : M. St-Jules a parlé du dossier avec la directrice générale. La solution la plus simple pour les citoyens serait de communiquer directement avec le directeur des Travaux publics, M. Rémi Labrecque. Idem pour le nivelage.
Mme Ten Have fera le suivi auprès du directeur des Travaux publics pour expliquer la problématique.
- j. **Lampadaires** : Les réparations ont été effectuées.
- k. **Demande de traverse piétonnière** : La demande a été acheminée au CCSRM, bien que ce type d'aménagement soit peu fréquent en milieu rural.

- 4- **Parc BMX** : Aucun plan d'aménagement du parc BMX n'a été réalisé à ce jour. L'architecte-paysagiste relève désormais du service d'ingénierie. Une demande devra être adressée à ce service. En raison de l'absence d'avancement de ce projet, aucune présentation n'a été faite lors de la rencontre.



Le comité des loisirs demande que le stationnement du site BMX soit déneigé à partir du début de l'hiver. Étant donné l'achalandage du site durant toute la saison hivernale, l'absence de déneigement cette année a empêché les usagers d'accéder à la glissade, limitant ainsi l'utilisation du parc. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Évens Laforest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-03

Le comité des loisirs demande également un suivi auprès de la Ville afin d'obtenir des précisions sur l'amélioration du parc BMX. Considérant son occupation, sa position centrale, son importance pour la vie du village ainsi que le fait que le centre de services scolaire en bénéficie, il est jugé essentiel d'avoir un meilleur suivi de l'évolution du projet. Proposé par M. Évens Laforest, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-04

Par ailleurs, des améliorations à la glissade sont suggérées. Afin d'optimiser la sécurité et le confort des usagers, il est proposé de retravailler la structure avec une matière plus solide pour améliorer la pente des deux côtés. Ceci permettrait aux parents de surveiller leurs enfants plus facilement. Un balisage du passage des usagers, tant pour la montée que pour la descente, est également recommandé. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-05

De plus, des citoyens ont suggéré l'ajout d'un escalier en bois afin de faciliter l'accès à la glissade.

Une demande d'information a été formulée concernant l'entretien de la cabane blanche, dont une vitre est actuellement cassée. Il reste à vérifier si sa gestion relève du Service des sports et loisirs. Le président du conseil de quartier fera les démarches nécessaires pour clarifier son appartenance et s'assurer de son entretien. Si elle relève effectivement du service, une demande sera faite pour la récupérer en vue d'utiliser ses matériaux afin de rénover le kiosque du comité des loisirs.

Enfin, dans une perspective de réaménagement du parc BMX, l'idée d'aller chercher des subventions est avancée, afin d'accélérer la mise en œuvre du projet.

- 5- **Piste de course en zone 917-RN** : Le projet vise la construction d'une piste de course, située à l'Est de la rivière Bourlamaque. La demande a été faite par trois promoteurs. Cette zone est autorisée à des fins récréatives et devrait entraîner moins de nuisances sonores. L'objectif est de concentrer les pistes de motocross et de quatre-roues dans un espace dédié, évitant ainsi leur dispersion. Le projet inclut des services comme la restauration, des formations, des entraînements et des moniteurs. Le projet est actuellement en phase d'approbation.
- 6- **Espace de virage sur la rue Beaudet** : À la demande de la Ville, un espace de virage à 180 degrés a été prévu sur la rue Beaudet afin de faciliter la circulation des camions de pompiers et le déneigement. La CPTAQ a autorisé l'utilisation des terres agricoles pour une utilisation publique. L'aménagement concerne une portion de terrain d'environ 20 mètres.
- 7- **Appui à Équilibre animal** : Le renouvellement de l'autorisation pour une période de cinq ans a été accepté. Ce projet est reconnu comme une initiative positive.



8- Activités locales

- a. **Activité de cabane à sucre** : Le conseil de quartier souhaite souligner le succès de l'activité de la cabane à sucre du 8 mars en adressant une motion de félicitations au Comité des loisirs pour l'organisation de cet événement, qui a offert une belle programmation incluant des feux d'artifice et diverses activités. Plus de 500 personnes ont participé à cet événement.
- b. **Autres activités à venir** : Par ailleurs, la fête de la Saint-Jean est prévue pour le lundi 23 juin.

9- Budget :

- a. **Conseil de quartier** : La mise à jour du solde de la petite caisse est de 2418.70 \$.

- b. **Projets structurants :**

Le conseil de quartier reconnaît l'engagement des bénévoles du secteur, notamment pour l'entretien des sentiers du parc BMX. En signe de gratitude, une contribution forfaitaire de 250 \$ est accordée à M. Bruno Bédard, bénévole de longue date. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Janique Boutin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-06

M. St-Jules rappelle que les citoyens peuvent lui écrire pour soumettre des projets de quartier.

10- Varia

- a) **Déboisement au chemin Paré** : C'est une opération de la MRC. Le PAFIO (Plan d'opérations forestiers intégrés opérationnels) est un plan d'aménagement forestier.

11- Questions, interventions du public

Aucune.

12- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 11 juin 2025 à 19 h, à la Salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

13- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réjean Beudet, afin de lever la séance. Il est 20 h 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2025-03-07

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

